

que le Gouvernement la considère impraticable. Je prie le ministre d'examiner la question de nouveau.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami confond deux choses. Il songe à la route de Grimshaw au Grand lac des Esclaves, tandis que je parle d'une route de Waterways au lac Athabaska, dont le gouvernement de l'Alberta a demandé l'établissement il y a plus d'un an.

M. PELLETIER: Les \$25,000 censés avoir été attribués à l'Alberta l'an dernier ne lui ont jamais été versés. En revanche, quand, dans le nord de la Colombie-Britannique, une certaine compagnie a demandé de l'aide, on y a dépensé de vastes sommes. Le ministre voudrait-il indiquer combien on a dépensé dans le nord de la Colombie-Britannique et dans le nord de l'Alberta?

L'hon. M. CRERAR: Je ne puis fournir ce renseignement à mon honorable ami à présent. La dépense engagée en Colombie-Britannique avait pour objet d'ouvrir des routes conduisant à des régions minières. On n'a pas encore découvert de semblables régions dans l'Alberta. L'aménagement du lac Athabaska se trouve dans la province de Saskatchewan, mais comme il est directement au nord de l'Alberta, la ville d'Edmonton et toute la province d'Alberta en bénéficieront considérablement.

M. PELLETIER: En ce qui concerne le crédit affecté à Fort McMurray, la demande n'en a pas été faite officiellement par le gouvernement d'Alberta, sauf erreur. Je conviens de la nécessité de ces travaux, mais je tiens à signaler que le Gouvernement n'a pas agi envers l'Alberta comme il le fait envers les autres provinces. En effet, si je ne m'abuse, il consulte toujours le gouvernement de la province dans laquelle il se propose d'exécuter des travaux. L'an dernier, à l'occasion du dépôt d'un dossier, le ministre m'a informé que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait été consulté d'avance. L'Alberta est la seule province dont le gouvernement n'est pas consulté sur l'affectation de crédits qui l'intéresse.

M. HANSON: Si l'honorable préopinant veut bien parcourir le document parlementaire n° 313, il y trouvera un relevé des sommes dépensées dans le nord de la Colombie-Britannique de 1930 à 1938, et il constatera que cette partie du pays a été assez bien traitée.

(Le crédit ainsi modifié est adopté.)

Division des terres, parcs et forêts
Gouvernement des territoires du Nord-Ouest
—Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du bison des bois—Crédit supplémentaire, \$20,300.

[M. Pelletier.]

M. GREEN: Y a-t-il eu des négociations entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique à propos de l'annexion à la Colombie-Britannique du bassin du fleuve Mackenzie ou de toute autre partie des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. CRERAR: Non.

(Le crédit est adopté.)

Spécial—Bureau des parcs nationaux—Parcs nationaux, \$400,000.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai une foule de renseignements que je désirerais communiquer au comité sur la conduite des affaires dans les parcs nationaux. Toutefois, à cette heure tardive, je me contenterai de dire que la façon dont le surintendant à Banff applique les règlements rend la vie dure à ceux qui ont des concessions depuis quelques années. Ceux qui essaient de trouver un moyen de remédier à leurs difficultés, il les force à signer des documents qui auraient pour effet de les mettre entièrement et absolument entre les mains du gouvernement, sans égard à ce que peut être leur situation légale. Si je voulais utiliser les renseignements que je possède, il me faudrait plus d'une heure pour les communiquer au comité; et je n'aurais aucune excuse à présenter pour le faire, car ces renseignements indiquent un état de choses intolérable dans un pays comme le nôtre.

J'en ai parlé au ministre. Ce dernier a donné récemment des instructions qui, si elles avaient été suivies, auraient eu, je le crois, l'effet désiré. Ces instructions n'ont pas été suivies. Je lui en ai reparlé et je pense qu'il se propose de faire quelque chose qui améliorera cette situation. Si, à la lumière des faits portés à sa connaissance, le ministre est prêt à faire une déclaration concluante sur l'ensemble de la question, je m'abstiendrai de discuter plus longuement un problème qui revêt à mes yeux une grande importance. J'espère ne pas être taxé de l'intention de dicter son devoir au ministre sauf de m'acquitter de ce que j'estime être mon devoir, et je m'en garderai bien s'il est en mesure de donner suite aux projets dont il m'a fait part.

L'hon. M. CRERAR: Je dirai à mon très honorable ami que je sais tout l'intérêt qu'il porte au parc national de Banff et que, même si les difficultés ont surgi dans ce domaine, elles ne me paraissent pas aussi graves qu'il croit.

Le très hon. M. BENNETT: Lisez les télégrammes qu'on m'adresse.

L'hon. M. CRERAR: Le parc renferme une ville de 3,000 âmes avec toutes les aspirations d'une petite ville. Nous nous proposons d'apporter certaines améliorations. Le très hono-